



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'économie agricole et de l'agroalimentaire
Pôle performance environnementale et valorisation des territoires

Tél :

Mél : bonpied.raaf@grand-est.agriculture.gouv.fr

Réf : *1019*

Châlons-en-Champagne, le 21/12/2022

La directrice régionale

à

EARL RISCH

M. RISCH Maxime

10 rue des champs

67170 MITTELSCHAEFFOLSHEIM

LR/AR

**Objet : Prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures
Dossier n°67220148**

Monsieur,

Dans le cadre du contrôle des structures, articles L. 331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, vous avez fait part à la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin, de votre projet de mise en valeur des parcelles reprises en annexe.

Conformément à l'ordonnance n°2015-1628 du 10 décembre 2015 et l'article L.331-4-1 du code rural et de la pêche maritime, vous souhaitez connaître le régime applicable à votre projet au regard du contrôle des structures.

Après examen de votre demande par le service instructeur, sur la base des éléments fournis, j'ai l'honneur de vous informer que l'opération envisagée ne relève pas du régime de l'autorisation préalable. Cette opération peut donc être librement réalisée.

Dans le cas d'exploitation en faire-valoir indirect, je vous précise que cette lettre ne vaut pas bail. Vous devez prendre contact avec le bailleur pour la conclusion d'un bail à ferme.

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Les services de la DDT du Bas-Rhin, en la personne de Michèle POINOT SANTERRE (ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr/ 03 88.88.91.59) restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef de service régional d'économie
agricole et de l'agroalimentaire,

Héloïse MAISONNAVE

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES

Commune	Foliosaire cadastre		Superficie en ha	
	section	parcelle		
BERSTETT	42	14	0.594	
	42	11	0.533	
	Total		1.1283	
OUMSHEIM	12	155	0.996	
	12	157	0.634	
	12	266	3.9834	
	12	20	0.3392	
	12	21	0.6996	
	12	267	1.8163	
	12	268	1.0221	
	12	265	0.7457	
	12	264	0.8429	
		Total		11.0688
	BRUMATH	87	30	0.54
				0.54
ECKWERSHEIM	15	237	0.1302	
	15	238	0.0951	
	19	108	0.2058	
	19	109	0.2056	
	19	110	0.2058	
	19	219	0.2056	
	19	333	0.2049	
	19	334	0.0008	
	20	114	0.0974	
	20	115	0.1135	
	20	123	0.1242	
	17	92	0.177	
	17	93	0.1765	
	17	94	0.1759	
	17	95	0.2623	
	33	45	0.2036	
	33	39	0.1759	
	33	40	0.2328	
	33	16	0.3044	
	34	59	0.4904	
33	44	0.6651		
33	46	2.1535		
34	60	0.5214		
33	41	0.5816		
33	42	0.8163		
33	43	1.7121		
	Total		30.7277	
KRAUTMILLER	7	183	0.2744	
			0.2744	
LAMPERTHEIM	27	26	0.3809	
	29	25	1.1877	
	29	26	0.042	
	29	27	0.1127	
	Total		1.7233	
MITTELSCHAEFFOLSHEIM	14	80	1.1001	
	11	285	0.2294	
	14	34	0.5677	
	3	51	0.0868	

MITTELSCHAEFFOLSHEIM	section	3	parcelle	52	0.0834
	section	13	parcelle	28	1.072
	section	11	parcelle	204	0.9352
	section	14	parcelles	35	1.5544
	Total				5.36
OUMSHEIM	section	17	parcelle	113	0.8393
	section	17	parcelle	159	0.009
	section	17	parcelle	160	0.5413
	section	17	parcelle	161	0.0146
	section	17	parcelle	162	0.8571
	section	17	parcelle	157	0.0174
	section	17	parcelle	158	2.6887
	section	15	parcelle	115	1.3421
	section	17	parcelle	112	0.0895
		Total			
WINGERSHEIM LES 4 BANS	section	9	parcelle	35	0.2009
	section	9	parcelle	36	0.2714
	section	25	parcelle	54	0.0291
	section	9	parcelle	172	0.3832
	section	25	parcelle	53	0.9685
	Total				1.8611
	Total				47.495